

AE023

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1 660 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Spécificités de la fiscalité de l'assurance : Taxes et impôts

COMPÉTENCES VISÉES

- Réaliser les déclarations spécifiques en assurance vie et non vie.
- Piloter l'élaboration des écritures spécifiques.
- Appliquer les dispositions réglementaires et prudentielles propres à la comptabilité d'assurance et réassurance vie-non vie.

PROGRAMME

A. PROGRAMME DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

1. Taxe sur les conventions d'assurance (TCA et TSCA)
2. CMU
3. Taxe foncière (CFE)
4. Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

B. PROGRAMME DE LA SECONDE JOURNÉE

1. C3S
2. Taxe sur les excédents de provisions techniques
3. Taxe sur les bureaux
4. Impôt sur les sociétés
5. Rappel sur le suivi et les enjeux d'un contrôle fiscal en assurance

PUBLIC

- Comptables expérimentés

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. AE002 - AE012

POINTS FORTS

Les apports techniques et méthodologiques font l'objet d'une analyse en groupe, d'illustrations extraites de situations professionnelles et d'exercices réalisés par les participants pour consolider leurs connaissances.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de la comptabilité d'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

MÉTIERS VISÉS

08A - Comptabilité générale ou spécifique (assurance, réassurance, placements financiers)

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des exercices et cas pratiques.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.